



MAIRIE
DE
CORMEILLES-EN-PARISIS
(VAL D'OISE)

DEMANDE DE LOGEMENT HLM

Pour chacune des personnes vivant au foyer, vous devez impérativement fournir les pièces suivantes :

- N° UNIQUE PREFETURE SI VOUS AVEZ DEJA EFFECTUE UNE DEMANDE LOGEMENT (impératif)
- Photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour pour les étrangers.*
- Photocopie du livret de famille*
- Photocopie recto-verso des deux derniers avis d'imposition sur le revenu*
- Photocopie des trois derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif de ressources (ASSEDIC, retraite, pension, décompte d'indemnités journalières....)*
- Photocopie du dernier décompte allocation familiales ou de carte d'allocataire.*

Si un enfant est attendu :

- Certificat de grossesse*

Si vous êtes locataire :

- Photocopie des trois dernières quittances de loyer*

Si vous êtes séparé(e) ou divorcé(e)

- Photocopie du jugement ou attestation de procédure en cours.*

Si vous êtes hébergé

- Certificat établi par l'hébergeant*

Si l'hébergeant est locataire

- : photocopie d'une quittance de loyer*

Si l'hébergeant est propriétaire :

- photocopie d'un justificatif de domicile.*

Si vous êtes propriétaire

- Photocopie de l'acte de propriété et d'une quittance d'électricité.*